

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie Lachance](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fa03edc3130684b4dfd8d045>

Date d'obtention : 2021-03-06 19:14:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens l'uniformité des interventions avec les autres intervenants et une description détaillée des procédures à suivre. Avec les grilles d'évaluation, il en est non seulement de mon jugement, mais de points précis et concrets à vérifier. Je crois qu'en tant qu'intervenant, nous avons besoin d'un cadre précis et facile à comprendre et à utiliser et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une procédure claire et précise de ce que je dois faire dans les cas de sextage. Ainsi, avec la grille d'évaluation et le cadre donné, le protocole est plus clair pour moi et le jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas voir les dites photos compromettantes et si je juge d'un acte malveillant, de ne pas poser de questions au jeune et laisser ce travail au policier.